

C4 : Toxicité aiguë par inhalation - Catégorie 4

C2 : Lésions oculaires graves et irritation oculaire - Catégorie 2

C2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition répétée - Catégorie 2

C2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique - Catégorie 2

TAC1 : Dangers pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1

TCC1 : Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1

C1A : Toxiques pour la reproduction - Catégories 1A

C1B : Toxiques pour la reproduction - Catégories 1B

DA : Mention d'avertissement : Danger

phrase de risque

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H332 : Nocif par inhalation

H360Df : Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité

H371 : Risque présumé d'effets graves pour les organes

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme